

DISCOURS DE CLÔTURE

Ce congrès est un point de départ pour un renouveau

Francois-Xavier Bellamy, dans un brillant discours de philosophie, nous a expliqué qu'il fallait savoir créer le mouvement, mais avec un but, voire une échéance pour avoir un résultat.

Bruno Keller

Ce congrès est à la fois un point d'arrivée de tous nos efforts de ces dernières années et un point de départ pour un renouveau de notre syndicat.

Ce résultat est le fruit du travail d'un conseil d'administration, récemment élargi, avec des administrateurs aux compétences multiples, toutes mises au service de la Fédération, sans ambition personnelle, bénévolement, dans le seul but de travailler pour la propriété privée et pas pour leurs propres intérêts.

La réussite de ce résultat est le fruit d'un travail d'équipe et notamment de notre jeune et formidable équipe de la Fédération dont le petit nombre (cinq collaborateurs) est inversement proportionnel à la quantité et à la qualité du travail produit.

C'est un point de départ, car aujourd'hui, tous les débats de ce congrès sont tournés vers l'ave-

nir. Le titre même, « Innover », a voulu donner le ton. Les intervenants, que je remercie, lors de ces tables rondes, ont exploré beaucoup d'idées novatrices qui peuvent se traduire dès maintenant en de multiples projets, en propositions d'amendements et en initiatives liées à la biodiversité. L'avenir de la propriété privée rurale dépend de notre action : nous devons gérer nos territoires comme de vrais chefs d'entreprise, preneurs de risques, acceptant de nous remettre en cause.

La transmission du foncier est un défi majeur pour le futur

Le défi qui nous attend est immense, c'est celui de la transmission du foncier. « *Dans les cinq à dix années qui viennent un grand nombre de surfaces agricoles vont se libérer, vont changer de propriétaires* », a indiqué le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau. Mais regardons les chiffres en face : 150 000 agriculteurs vont partir en retraite dans les dix ans à venir. Exploitant en moyenne aujourd'hui 60 hectares (moyenne nationale incluant petites et grandes surfaces), c'est au moins 10 millions d'hectares qui vont changer de mains ! 40 % de ces départs vont intervenir dans les deux ans à venir.

Si rien n'est fait, c'est la porte ouverte à des ventes, à des friches et à des investisseurs étrangers. Il nous faut donc absolument éviter que trop d'hectares se retrouvent à vendre, car les propriétaires du foncier actuel



PHOTOS: DR

ne veulent plus les garder en raison d'un trop grand nombre de contraintes et d'un manque de rentabilité.

La jeune génération n'a aucune incitation à ce jour à garder du foncier. Attirer de nouveaux investisseurs sera un vœu pieux. Et pourtant, nous sommes tous convaincus de la nécessité de maintenir une agriculture rentable, écologique et permettant



L'avenir de la propriété privée rurale dépend de notre action : nous devons gérer nos territoires comme de vrais chefs d'entreprise, preneurs de risques, acceptant de nous remettre en cause.

de renforcer notre autonomie alimentaire.

Quelles solutions sont envisagées ?

→ **Le rachat du foncier par les exploitants**

Cette solution est irréaliste, car cela ferait mettre un poids de dette beaucoup trop important sur l'exploitant. Avant même de s'endetter pour acquérir leurs actifs d'exploitation (cheptel, matériel, voire bâtiments) les exploitants accumuleraient une dette économiquement insupportable ! Il y a longtemps, par exemple, que les hôteliers ont compris qu'il ne fallait pas être propriétaire des murs ! Les propriétaires bailleurs sont des apporteurs de capitaux indispensables à la viabilité des exploitations agricoles.

→ **Les groupements fonciers agricoles d'investissement**

Ils ne peuvent être une solution que pour des situations géographiques spécifiques. Ils ne sont en aucun cas une solution globale susceptible d'attirer de nouveaux investisseurs. Le formalisme de la gestion des fonds ouverts au public, les frais de gestion administrative et le peu de rentabilité de l'investissement seront de sérieux freins à leur création. D'ailleurs, l'article

du projet de loi relatif aux GFAI a été rejeté par les députés en commission.

Un montant de 400 millions d'euros a été envisagé pour le fonds entrepreneur du vivant, mais ce n'est pas à la hauteur des enjeux. 400 millions d'euros, c'est l'équivalent d'environ 65 000 hectares, alors que le problème porte sur 10 millions d'hectares !

Au lieu d'envisager des avantages fiscaux à ce type d'investissement pour le rendre attractif, il conviendrait en priorité d'accorder ces mêmes avantages fiscaux aux détenteurs actuels du foncier, afin de les inciter à conserver cet actif essentiel à l'exploitation agricole. Conforter les détenteurs actuels du foncier, c'est éviter une financiarisation de l'agriculture.

→ **Mettre en place un vrai partenariat propriétaire/exploitant**

La seule solution est d'engager une concertation avec les propriétaires ruraux actuels, garants du foncier depuis des générations, pour inventer le partenariat de demain. Ces propriétaires qui, selon les régions, sont sept à dix fois plus nombreux que les exploitants agricoles, apportent une stabilité favorable à la pérennité des activités agricoles. Le défi de la ferme France ne peut

“
Comment justifier la cohérence d'une politique en faveur de l'installation d'une nouvelle génération d'exploitants agricoles tout en maintenant la nécessité d'obtenir une autorisation d'exploiter émanant d'une commission dans laquelle le propriétaire, qui met à disposition son capital, n'a pas son mot à dire ?

passer que par un partenariat exploitant/investisseur actuel ou futur dans le foncier.

Il est temps de repenser la politique du foncier

Nous appelons donc de nos vœux une vraie politique en faveur du



foncier. Mais comment justifier la cohérence d'une politique en faveur de l'installation d'une nouvelle génération d'exploitants agricoles tout en maintenant la nécessité d'obtenir une autorisation d'exploiter émanant d'une commission dans laquelle le propriétaire, qui met à disposition son capital, n'a pas son mot à dire ?

La comparaison avec le monde économique est parlante : mettriez-vous votre capital à disposition d'une entreprise dont vous ne connaissiez pas le dirigeant ? Retrouvons du bon sens ! Il est donc urgent de redonner le goût de l'investissement aux propriétaires et entrepreneurs ruraux.

La souveraineté alimentaire passe par la diversité des productions. On a besoin de faire coexister les grandes exploitations avec les plus petites et le recours aux capitaux privés est une nécessité pour y répondre. Il faut restaurer l'attractivité de l'investissement dans ce secteur, sinon le monde agricole continuera de mourir à petit feu, survivant grâce aux subventions, ce qui induit une réglementation pour contrôler

Rendre à nouveau attractif l'investissement

Redonner de l'attractivité veut dire :

→ favoriser la conservation et la transmission du foncier par des mesures incitatives de transmission ;

→ faire en sorte que l'investissement soit économiquement viable. Détenir du foncier est une entreprise au service de l'économie française, mais, comme toute entreprise, elle n'a de sens que si elle est rentable.

→ éviter que le poids de la fiscalité directe vienne anéantir un revenu très faible. Par exemple, limiter le poids des taxes foncières dont la pression augmente chaque année même si les taux communaux n'augmentent pas. La taxe sur le foncier non bâti s'accroît chaque année par la simple hausse de la base taxable (revenu cadastral) : 7,3 % cette année, alors que le fermage n'augmente que d'un peu plus



de 5 % et on nous annonce 3,9 % en 2024, c'est-à-dire plus de 14 % de hausse en trois ans ;

→ moderniser le statut du fermage pour en faire un vrai contrat plus équilibré entre les parties, en instituant notamment le principe « nouveau fermier-nouveau bail » ;

→ sensibiliser l'administration à notre rôle de gestionnaire de territoire.

Notre rôle de gestionnaire doit se faire bien sûr en prenant en compte l'aspiration de beaucoup à être en contact avec la nature, ce que nous comprenons parfaitement. Mais n'oublions pas que le propriétaire privé rural est un gestionnaire de territoire responsable civil de celui-ci.

Au cœur des conflits d'usage, il doit trouver les meilleurs arbitrages, dans le cadre légal qui lui est fixé, pour transmettre un territoire préservé et vivant aux générations suivantes. On peut rêver du monde d'hier respectueux naturellement de la nature, mais la population s'est accrue, et étant beaucoup plus citadine, elle méconnaît la campagne et la vie de la nature, qui doit être protégée. Le domaine public bénéficie d'agents pour en assurer la protection. Le monde privé n'a pas de mission de service public et n'a pas les moyens qui soutiennent cette mission. Les sanctions à l'encontre de l'intrusion dans les propriétés privées restent le seul moyen

de la protéger ainsi que son environnement.

Faire valoir nos idées en saisissant les opportunités

Tout gestionnaire sait que pour gérer, il faut savoir écouter, décider et parfois concilier. Nous pouvons et nous devons saisir toutes les opportunités qui nous sont données d'exprimer notre point de vue et faire valoir nos idées. La politique de la chaise vide n'est jamais une bonne politique. En ce qui concerne la Safer, saisissons les occasions qui nous sont données lors des comités techniques et dans les conseils d'administration.

Savoir être conciliant ne veut pas dire renoncer à faire valoir nos idées : c'est ainsi qu'à l'occasion de la future élection des chambres d'agriculture, nous avons déjà pu exprimer nos préoccupations. La Fédération a interpellé et questionné le Gouvernement à travers la sénatrice de



Savoir être conciliant ne veut pas dire renoncer à faire valoir nos idées.

l'Orne, Nathalie Goulet, sur la représentativité des propriétaires aux chambres d'agriculture et les modalités d'inscription en tant qu'électeurs aux élections de ces dernières.

Le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, a répondu en séance de questions orales au Sénat. Il assure que les avis annonçant l'établissement des listes électorales seront affichés au plus tard le 1^{er} juillet 2024 et qu'il tentera de simplifier la procédure d'inscription pour les propriétaires. Espérons!

Retrouver une réelle représentativité

Autre incohérence de notre organisation rurale : en partageant avec le fermier 50 % de la taxe pour la chambre d'agriculture, nous finançons 20 à 30 % du budget des chambres d'agriculture et pourtant nous ne disposons que d'un siège sur trente au conseil d'administration!

Une question écrite a été posée au Gouvernement à ce sujet, le ministre élude le sujet : nous sommes toujours en attente de sa réponse.

Permettez-moi à nouveau la comparaison avec la gouvernance des entreprises. Connaissez-vous un investisseur qui accepterait de mettre à disposition d'une entreprise 20 ou 30 % des fonds propres ou de la trésorerie et qui se contenterait d'un siège sur trente au conseil d'administration ?

Nous avons également interpellé le ministère de l'Agriculture sur la notion de syndicat des bailleurs le plus représentatif, à l'évidence le nôtre au vu du résultat des dernières élections chambre d'agriculture, mais, là aussi, nous sommes sans réponse.

Nous continuerons de lutter contre toutes ces incohérences qui nuisent à l'attractivité de la propriété privée et, pour rester fidèle à notre devise que nous avons empruntée à Saint-Exupéry : « *Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants.* » Ne restons pas inactifs : entreprendre, innover, servir l'avenir et transmettre, voilà ce qui doit guider notre action.

